

COMMUNE DE SAINT ANDRE D'APCHON

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du mardi 20 juin 2023

(Session ordinaire)

Présents : Mmes et MM ROFFAT Martine, ROCHE Jacquit, PREFOL Marie-Christine, JOANNIN Christian, WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, MARTEL LARUE Sonia, RAVAZY Aurélie, VAUDIER Florine, VIAL Céline, MICHEL Fabien, HENNEQUIN Clémence, LACROIX Cyril, PLASSE Murielle, JIMENEZ GUILLAUME Marion.

Absent(s) excusé(s) : VIAL Philippe

Absents(s) non excusé(s) : DENIS Franck

Procurations : CHATRE Philippe à VACHERON Christian
VALLAS Monique à PLASSE Murielle

Président de séance : Mme ROFFAT Martine, Maire.

Secrétaire de séance : Mme PREFOL Marie-Christine

La séance s'ouvre à 20 h 00

⇒ Votants : 15

Madame le Maire donne lecture du Procès-verbal en date du **02 mai 2023**.

⇒ POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ORDRE DU JOUR :

- 1- Compte rendu des délégations au Maire
- 2- Droit de préemption urbain hors délégation
- 3- Finances communales :
 - 3-1 Tarifs communaux 2024
 - 3-2 Tarifs études surveillées 2023/2024
 - 3-3 Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles (année scolaire 2023/2024)
 - 3-4 Participation au budget de fonctionnement des écoles
- 4- Conventions RASED pour les années 2023/2026
- 5- Roannais Agglomération : demande de fonds de concours de neutralité fiscale
- 6- Questions diverses

1- Compte rendu des délégations au Maire

1-1 Droit de préemption urbain

Madame le Maire rend compte des décisions suivantes prises en matière d'exercice du droit de préemption urbain (< à 150 000€), depuis la séance du 02 mai 2023.

Le droit de préemption n'a pas été exercé pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Parcelle AA 385, située 280 route de La Gare

Arrivée de VIAL Philippe à 20h20. Le nombre de votants passe à 18 et de présents à 16.

- Fonds de commerce (une partie de la parcelle AD 102) situé au 18 rue Jean Baptiste Chambonnière pour une superficie de 149 m² sur trois niveaux (95m² pour le local commercial au rez-de-chaussée, 22m² pour le dépôt au N-1, 32m² pour la cave située au N-2).

1-2 DETR (MSP/SAR)

Madame le Maire informe que le solde de la DETR pour la MSP a été versé soit **15 211€**, 103 211€ - 88 000€ acompte déjà versé, 22 000€ ont été inscrits au budget. La subvention a été diminuée, le cout des travaux étant inférieur aux prévisions.

Madame le Maire annonce qu'une subvention de **90 000€** est octroyée dans le cadre de la DETR pour la SAR.

1-3 Travaux divers

Madame le Maire explique que la commune aménage un parking et quelques jeux de pétanque au 70 route de la Treille afin d'augmenter la capacité de stationnement et de répondre à la demande de l'amicale laïque.

Un débat s'instaure :

- M. LACROIX intervient et explique qu'il ne trouve pas ce projet attractif et cohérent.
- Mme HENNEQUIN ajoute que ce terrain était du domaine privé et que maintenant c'est la commune qui le gère.

1-4 Location du garage 70 route de la Treille

A la demande de M. Christophe DESIRE, représentant de la SAS « Burger Chef », qui a besoin d'un espace de rangements pour son activité, le garage lui sera loué à compter du 01 juillet 2023 à raison de **50€ par mois**.

1-5 Local poubelles

L'ancien WC public, place de l'église, a été réaménagé en local poubelles pour les écoles.

- M.VACHERON explique qu'un défibrillateur sera installé sur ce bâtiment et expose à l'assemblée délibérante les raisons de ce choix liées à l'installation électrique de ce bâtiment.

2- Droit de préemption urbain hors délégation

Madame le Maire rappelle qu'elle n'a pas délégation pour les transactions supérieures à 150 000 € et présente le dossier suivant :

- Parcelle AH 183 située 600 rue de la Franche pour une superficie de 1468 m²

Le conseil municipal ne souhaite pas préempter :

⇒ POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3- Finances communales :

(Présenté par Clémence HENNEQUIN, conseillère municipale déléguée)

3-1 Tarifs communaux 2024 :

La commission finances, réunie le 20 mars 2023, propose les tarifs 2024 identiques à l'année 2023 selon le tableau annexé sauf pour le tarif de la garderie :

- Matin : **0.85€** (tarif inchangé)
- Soir :
 - 16H30/17H30 : **0.55€**
 - 16H30/18H30 : **1.10€**
- Journée : **1.70€**

Madame le Maire propose de réviser le montant de la caution pour la location des gîtes.

Un débat s'instaure :

- Mme WOLTERS propose d'augmenter la caution de 200€ à 500€.
- Mme PREFOL propose 400€.
- M.LACROIX propose d'appliquer le tarif identique à une semaine de location du gîte le plus grand et en haute saison soit 390€.

Gîtes communaux : proposition pour 2024 : tarif de la caution **390€**.

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (LACROIX Cyril)

3-2 Tarifs études surveillées 2023/2024 :

Madame le Maire propose que les études surveillées soient payantes à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 à savoir :

- ❖ étude : **0.55€**
- ❖ étude/garderie soir : **1.10€**
- ❖ étude/garderie matin et soir : **1.70€**

Un débat s'instaure :

- Mme VIAL demande si on a la capacité de faire basculer des enfants de l'étude à la garderie. Madame le Maire indique que les enfants pourront aller en garderie.
- M. MICHEL répond que ça devrait s'équilibrer.
- Mme PREFOL interroge sur le fait de qui fera le choix de basculer les enfants en garderie
- M. MICHEL répond que ce sera le choix des parents.
- Mme PREFOL dit que l'on ne sera pas sûr de désengorger les études et précise que celles-ci n'étaient plus payantes depuis 2014 et que c'était un choix délibéré de les rendre gratuites.
- Mme RAVAZY et Mme MARTEL LARUE expliquent que le système mis en place de la gratuité n'est plus adapté aujourd'hui.

POUR : 15

CONTRE : 1
PREFOL Marie-Christine

ABSTENTION : 2
RAVAZY Aurélie
MARTEL LARUE Sonia

Madame le Maire propose de supprimer l'étude du vendredi soir.

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2
LACROIX Cyril
PREFOL Marie-Christine

3-3 Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles année scolaire 2023/2024 :

La commune accueillant à l'école publique (maternelle ou élémentaire) des enfants dont la famille est domiciliée sur une autre commune, peut, suivant accord librement consenti par les maires des deux communes, demander à la commune de résidence, de participer aux dépenses afférentes.

Pour Saint André d'Apchon une participation est demandée aux communes d'Arcon et St Rirand (n'ayant pas d'école) pour les enfants accueillis.

Pour rappel il avait été décidé depuis la rentrée 2016 une dégressivité à compter du 4^{ème} enfant.

Proposition de tarif pour 2023/2024 : inchangé par rapport à l'année 2022/2023. Pour rappel : **500 €** pour les 3 premiers enfants et **430 €** à compter du 4^{ème} enfant.

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3-4 Participation au budget de fonctionnement des écoles

La commune attribue chaque année une somme pour participer au budget de fonctionnement des écoles.

Cette participation est allouée suivant le nombre d'élèves scolarisés au 1^{er} janvier de l'année.

Pour rappel, pour l'année scolaire 2022/2023, la participation de la commune était de 46 €/élève.

Il est proposé, pour l'année scolaire 2023/2024 une participation identique à l'année scolaire précédente.

⇒ POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4- Conventions RASED pour les années 2023/2026

Madame Marie-Christine PREFOL rappelle les conventions signées chaque année scolaire pour financer le réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficultés. Les communes concernées sont appelées à participer au financement du fonctionnement des postes des encadrants pour ces aides personnalisées.

La convention doit être renouvelée pour la période 2023/2026.

Dix-sept communes aideront au financement de deux personnes travaillant avec les élèves en difficulté

-Madame Estelle RIVIERE, maître d'adaptation, chargée de l'aide à dominante rééducative.

- Madame Valérie DANIEL, psychologue scolaire.

La participation annuelle fixée à partir de la somme totale des dépenses divisée par le nombre total de classes de l'ensemble des 17 communes concernées :

- Pour le maître d'adaptation :

-10 € par classe par année scolaire.

Soit une participation pour la commune avec 8 classes de 80 € pour l'achat de ressources pédagogiques.

- Pour la psychologue scolaire :

- 35 € par classe pour la durée de cette convention.

Soit une participation pour la commune avec 8 classes de 280 €. Pour l'achat de tests psychologiques (année scolaire 2024-2025)

- 10 € par classe par année scolaire pour l'achat de ressources pédagogiques.

Soit une participation pour la commune avec 8 classes de 80 €.

Soit une participation totale pour la commune de **440 €**.

⇒ POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5- Roannais Agglomération : demande de fonds de concours de neutralité fiscale

Fonds de concours 2023 :

Madame le Maire rappelle le principe du fonds de concours dit « neutralité fiscale » avec Roannais Agglomération. Elle rappelle la décision de Roannais Agglomération de bloquer les montants à rétrocéder à chaque commune, sur ceux de l'année 2016.

Ainsi pour 2023, Roannais Agglomération doit rétrocéder à la commune la somme de 41 639 €.

Madame le Maire propose donc de solliciter ce fonds selon les éléments suivants :

- en investissement la somme de 34 139 € sur :
 - Le matériel de voirie ➔ aspirateur à feuilles :
 $(11\,415\text{ €} \times (1-16.404\%)) / 2 = 4\,771\text{ €}$
 - Travaux de voirie : $((75\,000 - 24\,000) \times (1-16.404\%)) / 2 = 21\,317\text{ €}$
 - Mur en machefer : $(20\,000 \times (1-16.404\%)) / 2 = 8\,360$
 - WC public $((29\,112 - 5\,285) \times (1-16.404\%)) / 2 = 9\,959$
- en fonctionnement la somme de 7500 € sur la participation au SIEL pour l'éclairage public

⇒ POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6- Questions diverses

- ✓ **Evaluation des écoles** : L'éducation nationale rentre dans un processus d'évaluation des écoles, nous serons concernés sur l'année 2023-2024. L'objectif est le renouvellement du projet d'école. Madame le Maire fait une présentation du diaporama. Elle explique que la commune de St André d'Apchon sera regroupée avec Renaison et que ce projet se décompose en deux processus, une auto-évaluation et une évaluation externe. L'évaluation finale qui permettra d'établir un « profil » d'école, sera présentée en conseil d'école. M. MICHEL précise que ce n'est pas une compétition entre communes et que ce projet n'a aucune incidence sur les ouvertures et fermetures de classes et n'a pas pour but de fusionner les écoles entre-elles. Il rappelle donc que ce projet est pédagogique.
- ✓ **Mme WOLTERS** informe sur l'organisation de la journée du samedi 1^{er} juillet « Mon village : je l'aime propre ! ».
- ✓ **M.JOANNIN** rappelle l'organisation pour la fête du 14 juillet et précise que l'exposition des Amis de St André continue.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée 22h14.

Le Maire,
Martine ROFFAT

Le secrétaire de séance,
Marie-Christine PREFOL

Soumis à l'approbation du Conseil municipal du 18 juillet 2023.

Mis à disposition du public (secrétariat et affichage) et mis en ligne le 19 juillet 2023.